

LE TÉLÉTRAVAIL

A quelles conditions puis je bénéficier du télétravail ?

Le télétravail repose sur le principe du double volontariat (il ne peut être imposé ni au salarié ni au manager) et sur le principe de la réversibilité.

Il existe plusieurs conditions pour être éligible au télétravail : liées au collaborateur, métier et aux conditions matérielles.

Conditions liées au collaborateur

Vous êtes en CDI ou en CDD chez LCL sans condition d'ancienneté.

Si votre manager le juge nécessaire, la mise en place du télétravail peut n'être effective qu'après validation de la période d'essai afin de confirmer notamment votre capacité à travailler de manière autonome à distance dans le poste occupé.

Vous êtes alternant ou stagiaire

Vous bénéficiez du télétravail dans les mêmes conditions que les collaborateurs de votre équipe.

Votre tuteur ou maître d'apprentissage / de stage peut estimer qu'un délai de présence à temps plein dans l'équipe est nécessaire pour votre intégration dans l'entreprise

Vous êtes en capacité à travailler de manière autonome et de façon régulière à distance.

Conditions Métier

La possibilité de télétravailler est ouverte aux salariés :

- Des Fonctions Supports y compris celles au sein des réseaux commerciaux,
- Des Middle Office et Back Office,
- LCL Mon Contact,
- Des réseaux commerciaux (BEIGF et Retail).



**Un doute, une question ?
Contactez vos élus CFDT**



DELEGATION NATIONALE CFDT LCL

Immeuble Garonne Aile B

2 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF 01.42.95.11.80 BC 401-07

Outlook : cfdt_delegation-nationale@lcl.fr



@CFDT_LCL



CFDT LCL

A quelles conditions puis je bénéficier du télétravail ?

Vous exercez votre métier sur un poste éligible au télétravail dont les activités et les tâches sont compatibles avec la mise en place du télétravail.

Au regard des contraintes techniques, organisationnelles, réglementaires/risques..., certaines tâches, missions ou activités ne sont pas compatibles avec l'exercice du télétravail. Le manager apprécie leur compatibilité avec la pratique d'une organisation en télétravail notamment au regard de :

- La faisabilité de la réalisation des tâches à distance,
- Des contraintes techniques (accès aux outils informatiques, données, informations, physiques, non dématérialisés ou équipements),
- La nécessité d'une présence physique dans les locaux de l'entreprise,
- La sécurité informatique et des impératifs de sécurité liés aux données traitées,
- Des opérations réalisées répondant au cadre réglementaire.

Pour les activités et les tâches compatibles avec la mise en place du télétravail, votre manager définira l'organisation qu'il souhaite mettre en place au regard des besoins collectifs (animation, fonctionnement d'équipe, synergies...).

Solutions particulières de télétravail

Un jour de télétravail supplémentaire par semaine est accordé aux femmes enceintes bénéficiant d'au moins un jour de télétravail et qui ont un trajet domicile-lieu de travail d'au moins 3 heures par jour aller-retour.

Sur préconisation médicale de la Médecine du Travail, des solutions de télétravail peuvent être mises en place en liaison avec le Responsable de Développement Individuel concerné et le Responsable Intégration Handicap, en application des règles particulières issues de l'accord de niveau groupe Crédit Agricole en faveur de l'emploi des salariés en situation de handicap.

Conditions matérielles

- Vous disposez d'une ligne internet haut-débit,
- Vous disposez d'un espace de travail approprié : aéré, lumineux et conforme aux normes électriques,
- Vous bénéficiez d'une assurance multirisques habitation couvrant votre activité partielle en télétravail sur le lieu d'exécution de celui-ci (attestation à demander à votre assureur),
- En l'absence de smartphone professionnel, vous possédez un smartphone personnel vous permettant de vous authentifier pour l'accès à distance.

Source EasyRH



DELEGATION NATIONALE CFDT LCL

Immeuble Garonne Aile B

2 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF 01.42.95.11.80 BC 401- 07

Outlook : cfdt_delegation-nationale@lcl.fr



@CFDT_LCL



CFDT LCL